Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FAREAS : rencontre entre la commission du personnel et le chef du DIRE

Suite à une proposition de M. Pierre Chiffelle, chef du DIRE, une réunion avec une délégation de la commission du personnel provisoire de la FAREAS s'est déroulée ce jour à 17h00 au Château cantonal. Cette réunion a eu pour but un échange sur la situation actuelle, sur le dossier de l'asile en général, sur la médiation en cours avec M. Michel Hoffmann ainsi que sur le budget 2004 de la FAREAS.

M. Pierre Chiffelle a d'emblée souhaité resituer le dossier de l'asile dans une perspective globale, qui tient compte des contraintes politiques, financières et organisationnelles. Il a évoqué les démarches en cours entre le canton et la Confédération concernant les demandes de régularisation, à la lumière de la circulaire Metzler, de 1300 requérants d'asile déboutés. Un point a aussi été fait sur l'entrée en vigueur le 1er avril prochain des modifications de la Loi fédérale sur l'asile qui excluront du domaine de l'asile les personnes qui, ayant déposé une demande d'asile, font l'objet d'une décision de non-entrée en matière et sur les conséquences de ces mesures sur une partie des requérants d'asile vivant actuellement dans le canton et sur ceux qui lui seront attribués à l'avenir. M. Chiffelle a aussi abordé les questions de sécurité dans les centres de la FAREAS et les problèmes liés au requérants violents et/ou trafiquants.

Pour redonner de la crédibilité à l'asile et une certaine dignité à l'accueil des requérants dans le canton, et afin d'en assurer les coûts, M. Chiffelle souhaite pouvoir documenter ensemble, et non pas l'un contre l'autre, avec le personnel de la FAREAS ces coûts. Il rappelle les démarches entreprises dans le cadre de la médiation avec M. Michel Hoffmann et sa volonté d'aboutir à une solution acceptable pour les deux parties. La question du budget 2004 de la FAREAS a aussi été abordée ; celui-ci sera mis en consultation comme le veut la pratique et les organes de l'institution pourront le commenter.

La réunion s'est déroulée dans un esprit constructif. Les deux parties ont convenu de

maintenir le contact et de se concerter sur les dossiers liés à la réorganisation de la FAREAS.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2004

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 076 376.28.99